

que son rappel a été demandé ; il est très certain qu'il a été rappelé ; mais si ce rappel a été la conséquence de la demande qui en a été faite, c'est à l'honorable ministre de le dire. J'espère que l'honorable monsieur pourra soustraire le département au reproche qu'on lui fait depuis un an et demi, d'avoir changé un ingénieur parce qu'il était trop honnête pour plaire les entrepreneurs.

Après le départ de M. Jennings, deux autres ingénieurs, messieurs Donkin et Bell, ont été envoyés à la section " B " pour mesurer et classer de nouveaux les travaux faits par les entrepreneurs. Je dois rappeler à la Chambre que la question dont il s'agissait était plutôt une question de classification que de mesurage. Les entrepreneurs ont déclaré qu'une certaine excavation qu'ils avaient faite, devait être considérée comme faite dans la roche meuble et non dans la terre, et que, d'autres travaux devaient être considérés comme faits dans le roc et non dans la roche meuble ; et malheureusement, les termes du contrat ne fournissaient pas les moyens de décider d'une manière précise entre les réclamations des entrepreneurs et celles de l'ingénieur résident. Le contrat ne désignait pas assez clairement comment certain ouvrage devait être classifié, et la classification a été faite à différentes époques par l'ingénieur, conformément aux ordres reçus de son supérieur, l'ingénieur en chef du gouvernement, et contrairement aux réclamations des entrepreneurs, portant que le travail devait être classifié autrement.

Quant à savoir lequel, de l'ingénieur ou de l'entrepreneur avait droit, il y a une chose certaine : c'est que cette dispute entre le gouvernement et les entrepreneurs, était due à une négligence blâmable apportée dans la rédaction du contrat, à la négligence, de la part du ministre qui dirigeait le département des chemins de fer en 1879, lorsque le contrat a été accordé, à ne pas voir à ce qu'il renfermât des conditions plus précises qui fussent suivies strictement.

Comme cette question de classification a été soumise à l'arbitrage qui a eu lieu dans la suite, le rapport des ingénieurs, MM. Donkin et Bell, est nécessaire pour que nous puissions voir jusqu'à quel point il s'accorde avec la décision des arbitres.

Je demande tous rapports des ingénieurs de la dite section, ou de l'ingénieur ou de tout autre ingénieur du gouvernement, relatifs aux questions débattues entre le gouvernement et les entrepreneurs. La question des dommages à laquelle j'ai fait allusion est une question très importante que je traiterai au long dans une autre motion ; mais il serait intéressant, important et nécessaire de connaître ce que les ingénieurs ont conseillé au gouvernement à différentes époques, à ce sujet, afin de pouvoir juger de la conduite suivie par le gouvernement relativement à l'arbitrage.

M. POPE : Il n'y a aucune objection à la production des rapports de l'ingénieur, à l'exception de ceux qui ont un caractère confidentiel, et par conséquent, le rapport de l'ingénieur en chef sera produit.

Un mot au sujet de M. Jennings. Je crois qu'il a toujours eu la confiance de l'ingénieur en chef et du ministre, et ce n'est que lorsque les travaux ont été presque complétés, alors qu'il avait bien peu à faire ici, et que les services d'un homme capable étaient requis dans la Colombie-Britannique, que nous avons fait des arrangements par lesquels les travaux devaient être complétés par un autre ingénieur, et M. Jennings a été envoyé à la Colombie-Britannique, où il y avait des travaux considérables à exécuter, et où l'on avait toute confiance qu'il les exécuterait. C'est là la raison du changement. Je produirai les rapports en tant qu'on pourra les obtenir, excepté ceux qui sont confidentiels.

M. CASEY : L'honorable ministre considère-t-il comme confidentiel le rapport de M. Donkin et M. Bell ?

M. POPE : Tout rapport reçu pour l'information du ministre est confidentiel, et ce serait une grande faute de la part du département de communiquer de tels rapports, qui

M. CASEY

ne sont envoyés ici que pour les besoins du département et l'information de l'ingénieur en chef. A part cela, ils seront produits.

M. CASEY : L'honorable ministre ne répond pas à ma question. Je lui demande précisément si le rapport de M. Donkin et M. Bell est un de ceux qu'il considérerait comme confidentiels.

M. POPE : Je l'examinerai, et je verrai.

M. CASEY : Il y a plusieurs choses que l'honorable monsieur aura à regarder et à examiner. Il s'est complètement trompé aujourd'hui en donnant une explication au sujet des raisons du changement de M. Jennings, et il a refusé de nier officiellement, lorsque je lui ai demandé si c'était pour certaines raisons. Je demande si c'est à la demande de M. Manning que—

M. POPE : Non.

M. CASEY : Nous avons enfin pu obtenir ce renseignement de l'honorable ministre, après une longue lutte. J'ai discuté avec sir Charles Tupper une partie d'une soirée à la dernière session, et avec l'honorable monsieur une partie de cette séance, et enfin il m'a donné une réponse, bien qu'il l'ait fait à contre-cœur.

L'explication, cependant, ne s'accorde pas avec les faits, et je dois conclure que sa mémoire l'a trompé sous ce rapport. Il nous dit que M. Jennings a été remplacé parce que ses services étaient particulièrement requis dans la Colombie-Britannique, tandis que sir Charles Tupper nous a dit que c'était parce que les travaux sur la section " B " était si peu considérables qu'un autre pouvait en prendre la direction.

M. POPE : J'ai justement dit la même chose.

M. CASEY : M. Jennings a été renvoyé, dans l'automne de 1882—dans le mois de septembre, je crois—à la Colombie-Britannique, pour faire ces importants travaux, et il est resté là jusque vers Noël, soit, en tout, environ trois mois. Il est revenu chez lui pour cause de maladie, et on en a pas eu besoin depuis cette époque, et bien qu'il ait insisté pendant des mois pour être renvoyé à la Colombie-Britannique, l'on n'a eu aucun emploi à lui donner. L'honorable monsieur devra examiner de nouveau cette explication avant de conclure qu'il a été renseigné d'une façon exacte.

Quant à la non-production des rapports confidentiels, ou quant aux rapports qui doivent être considérés comme confidentiels, je ne suis pas suffisamment au courant de la routine du département des chemins de fer, pour dire quelle a été la coutume suivie à ce sujet, mais je suis porté à croire que l'honorable ministre, d'après sa conduite de l'autre soir, est disposé à faire un peu trop forte la part de cette classe de rapports.

Je crains que, dans ce cas-ci, il n'élague du dossier une foule de choses que la Chambre et le pays auraient intérêt à connaître, et que je demande par ma motion. Ces renseignements, la Chambre a droit de les avoir, et ils sont nécessaires pour nous mettre en état de juger si, dans cet arbitrage, la conduite du gouvernement a été judicieuse et comme elle devait être.

M. MACKENZIE : Quelle position M. Jennings occupait-il dans la Colombie-Britannique ?

M. POPE : Il était sous les ordres d'un des ingénieurs de M. Onderdonk. C'était une position très importante, dont les fonctions commençaient au moment où il terminait son ouvrage ici.

M. MACKENZIE : Avait-il un sous-contrat ?

M. POPE : Non.

M. MACKENZIE : Était-il sous les ordres de quelqu'un ?

M. POPE : Il était sous les ordres de M. Smith.

M. MACKENZIE : Sans doute ; ils étaient tous sous ses ordres.